



# Service Minimal d'Accueil du 07 03 2023

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL (SMA)

DES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES et ELEMENTAIRES



La municipalité organise un service minimum<sup>1</sup>

LE MARDI 7 MARS 2023

En raison de la grève du mardi 7 mars 2023, nous vous informons que l'école maternelle sera fermée.

Pour ce qui de l'école élémentaire, la commune à ce jour n'a pas connaissance de la situation des différentes classes.

Aussi, la municipalité met en place un SMA pour accueillir les enfants dont les enseignants sont grévistes et dont les parents doivent se rendre sur leur lieu de travail.

Afin d'offrir un accueil optimal, le nombre de place en SMA sera limité à 25.

Aussi, si vous souhaitez bénéficier du SMA, il vous faudra inscrire votre enfant en envoyant un mail à l'adresse suivante : [scolaire@belloy-en-france.fr](mailto:scolaire@belloy-en-france.fr) avant le lundi 6 mars 11H.

Pour mémoire, les horaires du SMA sont les suivants : 8h20 à 11H30 et 13H20 à 16H30.

Aussi, si vous souhaitez que votre enfant bénéficie également de la garderie et de la cantine il vous faudra le réinscrire car les enfants des enseignants grévistes sont automatiquement désinscrits.

Ainsi, les enfants fréquentant habituellement les accueils du matin et du soir de l'école seront déposés par vos soins, aux horaires habituels.

Pour rappel, la garderie et la cantine seront facturées aux tarifs habituels. Le SMA correspondant au temps scolaire est gratuit. En cas de dépose trop tôt ou de récupération trop tard, les services de garderie et cantine seront facturés automatiquement

Durant le SMA, l'encadrement est assuré par du personnel communal : animateurs

Je vous invite à contacter le service scolaire et périscolaire : 01.30.35.70.14, pour plus d'informations.

Souhaitant que cette organisation puisse vous apporter l'aide attendue, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

1 En cas de grève, lorsque le nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école, le service d'accueil est assuré par la commune.